

Société Coopératif de Production, SA à capital variable
Dont le siège est 26 rue Emile Decorps 69100 VILLEURBANNE
Immatriculée au Registre du Commerce de Lyon sous le n° 429 851 637
Procès-verbal du Conseil d'Administration du 26 février 2026

Le conseil d'administration de la SA ELYCOOP s'est réuni le 26 février 2026 à 08h30 Bel Air School - 36 Rue Antoine Primat, 69100 Villeurbanne conformément à l'article 25 des statuts. Julien LOÏS, Président du Conseil d'Administration, a convoqué les administrateurs par voie électronique avec accusé de réception le 17 février 2026.

Ont assisté à la séance :

Membre du CA : MANUEL Laure, LOÏS Julien, PECHKECHIAN Michel, RENIER Raphaël, MICCHI Sabrina, BOCQUET Béatrice, PERIN Marie, BLAKAJ Sam ; FERNANDES Maryvonne

Membre du CA représenté.e : 0

Membre du CA absent.e et non représenté.e : DUFRESNES Estelle

Elue CSE représentante au CA : Aurélie LECLERC

1ère résolution : validation des PV des CA du 04 décembre 2025 et du 06 janvier 2026

Après lecture des PV des réunions du CA du 04 décembre 2025 et du 06 janvier 2026 et après modifications sur la forme, ces derniers sont, respectivement, adoptés par consentement.

2ème résolution : Poursuite du déploiement de la feuille de route 2028

Ayant reçu assez d'informations sur la nature des projets et sur leur impact économique, le CA estime que les évolutions présentées sur les trois axes de la feuille de route (Produit, Organisation, Espaces) sont en cohérence avec les objectifs fixés.

Le CA confirme le mandat confié à la DG et rappelle l'importance de s'interroger sur la façon de communiquer et d'échanger avec nos associés sur ces transformations et projets.

En parallèle, il l'encourage à s'appuyer sur la communauté (information, consultation, concertation) pour bonifier et faire avancer toutes les facettes de l'évolution qui vont au-delà de la mise en conformité.

La résolution est adoptée par consentement.

3ème résolution : Valorisation de l'engagement de la DG et des prestataires investies dans la modernisation d'Elycoop.

Suite aux informations transmises par la DG sur son temps de travail consacré à la structuration des évolutions d'Elycoop ainsi qu'aux modalités d'intervention de certains prestataires externes, le CA décide de lancer une réflexion sur la manière dont ces engagements pourraient faire l'objet d'une valorisation. Des propositions seront présentées lors d'un prochain CA.

La résolution est adoptée par consentement.

4ème résolution : clôture du Comité sociétaire sur le dialogue social coopératif

Le CA acte la réception du livrable du comité et estime que les propositions liées à l'intégration du CSE dans la gouvernance et la vie coopérative d'Elycoop sont considérées comme un « idéal » à atteindre mais que leur mise en œuvre est conditionnée à la disponibilité réelle des membres du CSE. Aussi, ces propositions peuvent être considérées comme un cadre expérimental sur lequel le CSE et le CA peuvent construire leurs relations.

La création du comité ayant été voté en AG, ce livrable sera mis à la disposition de l'ensemble de la communauté accompagné d'une explication orale.

La résolution est adoptée par consentement.

5ème résolution : Processus de cooptation

La proposition présentée en CA concernant le processus de sélection des membres cooptés au sein du CA est approuvée.

Il est précisé que, dans sa version finale, elle devra intégrer les mêmes étapes que celles requises pour une élection en AG : Déclaration d'intérêt, présentation aux membres du CA, questions/réponses et prise de décision. Concernant cette dernière, le CA précise que le consentement sera privilégié et que le vote par majorité simple ne sera utilisé qu'en cas d'absence de consentement. La procédure en cas d'égalité sera la même que celle utilisée lors des AG électorales.

La résolution est adoptée par consentement.

6ème résolution : Processus de régulation interne au CA

La version présentée est une V1 qui aura vocation à être enrichie au fur et à mesure que le CA montera en compétences sur la question de la régulation.

La résolution est adoptée par consentement.

7ème résolution : Choix de ce qui sera présenté à l'AG de juin 2026 concernant la transition écologique.

Après analyse de la synthèse des ateliers de l'AG 2025, le CA décide d'informer l'AG que tout.e entrepreneur.e qui devient salarié.e. sera suivi.e, mesuré.e et accompagné.e dans la transition écologique de son activité.

Un point d'étape sur toutes les actions en cours relevant de l'axe 4 du PEPS sera fait auprès de toute la communauté ainsi qu'une information sur le report en 2027 du bilan carbone permettant de mieux tenir compte des évolutions en cours dans le calcul de l'impact carbone de chaque activité.

La résolution est adoptée par consentement.

La présidence constate que l'ordre du jour est épuisé et il déclare que la séance est levée. Le présent procès-verbal est signé par :

Le Président
Julien LOÏS

Secrétaire de séance
Laure MANUEL